

**MANDAT AUTORISANT LE BUREAU ESPACES ET MUTATIONS
À DÉPOSER LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AD HOC
POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE**

Par la présente, la commune de Ville-en-Sallaz (74) représentée par Mme Laurette CHENEVAL, Maire [secretariat@ville-en-sallaz.fr - 04.50.36.94.23], donne mandat au bureau d'études Espaces et Mutations, représenté par Delphine Pelletan /Jérémy Peruzzo [delphine.pelletan@espaces-et-mutations.com - 04.50.69.51.98 / 06.84.32.95.18 ou jeremy.peruzzo@espaces-et-mutations.com - 04.50.69.51.98 / 06.84.32.95.03] pour déposer une demande d'examen au cas par cas ad hoc pour le document d'urbanisme suivant :

Modification n°1 du PLU au titre du code de l'urbanisme (avis conforme) (Article R104-33 du code de l'urbanisme).

Fait à Ville-en-Sallaz, le

28 NOV. 2025

Le Maire
Laurette CHENEVAL

